● Année 1955. — N° 42. Le Numéro: 15 francs. Mercredi 12 Octobre 1955 ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 3e SEANCE

Séance du Mardi 11 Octobre 1955.

SOMMAIRE

Présidence de M. Ya Doumbia, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 935).
2. — Dépôt d'une proposition, avec demande de discussion d'urgence (p. 935).
3. — Dépôt d'une proposition (p. 936).
4. — Dépôt d'un rapport (p. 936).
5. — Dépôt d'un avis (p. 936).
6. — Propositions de nomination et de modification à la composition de deux commissions: M. Rosenfeld (p. 936).
7. — Règlement de l'ordre du jour (p. 936).
8. — Fait personnel (p. 937).

PRESIDENCE DE M. YA DOUMBIA, vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures trente.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 5 octobre a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de MM. Duval, Bernier et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, une proposition tendant à inviter le Gouvernement de la République française à venir en aide sans tarder aux victimes, à la Martinique, de l'ouragan du 23 septembre 1955.

La proposition sera imprimée sous le n° 8, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. *(Assentiment.)*

La discussion d'urgence de cette proposition est demandée par vingt-quatre conseillers.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 62 du règlement, il va être procédé à l'appel nominal des signataires.

J'invite chaque signataire à se lever à son banc à l'appel de son nom et je prie MM. les secrétaires de bien vouloir contrôler les présences (1).

(L'appel a lieu.)

M. le président. La présence de vingt signataires ayant été constatée, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence.

L'Assemblée ne sera appelée à statuer sur cette demande qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

(1) La demande est signée de MM. Duval, Bidet, Hazoumé, Rogué, Michaiet, Polycarpe, Saïdou, Iba Zizen, Bentounès, Antonini, Ahmed Abdallah, Bégai, Delmas, Julien, Gorse, Omer Sarraut, Montrat, Héline, Thomas, Guyard, Cazelles, Mbida, Riond, Vivier.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de MM. Antonini, Eschenbrenner et Foccart une proposition tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures pour accroître les liaisons aériennes avec la Nouvelle-Calédonie et entre Nouméa et le Condominium des Nouvelles-Hébrides, dépourvu de toute relation sous pavillon français.

La proposition sera imprimée sous le n° 11, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Cornet un rapport fait au nom de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles sur la proposition (n° 412, année 1952) de M. La Gravière, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à donner des instructions et à mettre tout en œuvre pour que le vocable d'Union française soit désormais employé et entendu, en France métropolitaine, et particulièrement au sein des institutions et des administrations, dans un sens conforme aux dispositions de l'article 60 de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946.

Le rapport sera imprimé sous le n° 9 et distribué.

— 5 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Bégarra un avis présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur la demande d'avis (n° 30, année 1955), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à proclamer le Sahara « territoire national ».

L'avis sera imprimé sous le n° 10 et distribué.

— 6 —

PROPOSITIONS DE NOMINATION ET DE MODIFICATION A LA COMPOSITION DE DEUX COMMISSIONS

M. le président. Dans sa séance du 5 octobre dernier, l'Assemblée avait réservé au groupe des républicains indépendants (métropole, Algérie, outre-mer), et au groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale qui lui est apparenté un siège à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

Ces groupes proposent la candidature de M. Roulleaux-Dugage.

D'autre part, je suis saisi d'une proposition de modification à la composition d'une commission.

Le groupe des républicains indépendants (métropole, Algérie, outre-mer) propose: M. Dède pour remplacer M. Maurice Dardelle à la commission de comptabilité.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

L'Assemblée voudra sans doute suspendre sa séance pendant une heure en vue des affichages annoncés.

M. Rosenfeld. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Rosenfeld.

M. Rosenfeld. Monsieur le président, vous venez de proposer une suspension de séance d'une heure pour respecter les délais d'affichage. Or, la séance d'aujourd'hui doit ne comporter que la fixation de notre ordre du jour, et aucune discussion n'a été prévue. Dans ces conditions, peut-être pourrait-on donner le résultat des modifications dans les commissions au début de la séance de jeudi, le règlement ne fixant qu'un délai minimum d'affichage.

D'autre part, je crois savoir que M. Duval, auteur de la proposition pour laquelle l'urgence est demandée, accepterait qu'elle fût décidée également au début de la séance de jeudi.

Dans ces conditions, et si M. Duval en est d'accord, je proposerais de lever maintenant la séance et de procéder au début de la séance de jeudi seulement, au vote sur l'urgence de la proposition de M. Duval. Je présume que, d'ici-là, la commission des affaires financières — selon l'habitude qui s'est instaurée — pourra examiner la proposition et sera prête à donner son avis. Nous pourrions ainsi, au début de la séance de jeudi, nous prononcer à la fois sur l'urgence et sur le fond.

Ensuite, M. le président de séance pourrait proclamer les modifications de commissions affichées aujourd'hui, avant de faire poursuivre nos travaux suivant les décisions de la conférence des présidents dont il sera donné connaissance tout à l'heure.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur les propositions de M. Rosenfeld.

(*L'Assemblée, consultée, accepte ces propositions.*)

M. le président. Les propositions de M. Rosenfeld sont adoptées.

— 7 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents, qui vient de se réunir, propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance publique jeudi 13 octobre, à 15 heures 30.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour de cette séance:

Jeudi 13 octobre, à quinze heures trente, séance publique:

1° Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 365, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Le Cozannet et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux;

2° Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 366, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Julien Gautier et plusieurs de ses collègues, sénateurs, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux;

3° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à proclamer le Sahara « Territoire national ». (N°s 30 et 132, année 1955. — M. Pialoux, rapporteur; n° 198, année 1955, avis de la commission des relations extérieures. — M. Maurice Dardelle, rapporteur; n° 201, année 1955, avis de la commission de la défense de l'Union française. — Mme Emilienne Moreau, rapporteur, et n° 10, session 1955-1956, avis de la commission des affaires économiques. — M. Bégarra, rapporteur.);

4° Discussion de la proposition de M. Boisdon tendant à obtenir du Gouvernement, et spécialement de M. le garde des sceaux, qu'il invite le gouverneur général de l'Algérie à prescrire aux cadis-notaires exerçant actuellement en Kabylie l'usage de la langue française, à l'exclusion de toute autre, pour la rédaction de tous les actes de leur ministère, et envisage le remplacement progressif de ces fonctionnaires par des notaires français (N°s 134 et 189, année 1955. — M. Boisdon, rapporteur.);

5° Discussion de la proposition de MM. Pierre Cornet, Georges Riond, Gabriel Schleiter et Maurice Dardelle, tendant à inviter le Gouvernement à encourager les recherches susceptibles de permettre l'utilisation de l'énergie solaire au Sahara et dans les territoires d'outre-mer. (N°s 186, année 1954, et 154, année 1955. — M. Marquet, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

En conséquence, compte tenu de la décision que vient de prendre l'Assemblée, voici quel serait l'ordre du jour de notre prochaine séance:

Jeudi 13 octobre à 15 heures 30, séance publique:

1° Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n°. 365, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Le Cozannet et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux;

2° Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 366, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Julien Gautier et plusieurs de ses collègues, sénateurs, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux;

3° Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de MM. Duval, Bernier et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à venir en aide sans tarder aux victimes, à la Martinique, de l'ouragan du 23 septembre 1955 (n° 8, session 1955-1956);

4° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à proclamer le Sahara « territoire national » (n°s 30 et 132, année 1955, M. Pialoux, rapporteur: n° 198, année 1955, avis de la commission des relations extérieures, M. Maurice Dardelle, rapporteur; n° 201, année 1955, avis de la commission de la défense de l'Union française, Mme Emilienne Moreau, rapporteur, et n° 10, session 1955-1956, avis de la commission des affaires économiques, M. Bégarra, rapporteur);

5° Discussion de la proposition de M. Boisdon, tendant à obtenir du Gouvernement, et, spécialement, de M. le garde des sceaux, qu'il invite le gouverneur général de l'Algérie à prescrire aux cadis-notaires exerçant actuellement en Kabylie l'usage de la langue française, à l'exclusion de toute autre, pour la rédaction de tous les actes de leur ministère, et envisage le remplacement progressif de ces fonctionnaires par des notaires français (n°s 134 et 189, année 1955, M. Boisdon, rapporteur);

6° Discussion de la proposition de MM. Pierre Cornet, Georges Riond, Gabriel Schleiter et Maurice Dardelle, tendant à inviter le Gouvernement à encourager les recherches susceptibles de permettre l'utilisation de l'énergie solaire au Sahara et dans les territoires d'outre-mer (n°s 186, année 1954, et 154, année 1955, M. Marquet, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

— 8 —

FAIT PERSONNEL

M. Theetten. Je demande la parole pour un fait personnel, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Theetten.

M. Theetten. A notre séance du 4 août, l'un de nos collègues vietnamiens, M. Cao Van Chieu, a bien voulu répondre à une demande que je lui avais faite concernant les transferts des fonds du Viet-Nam vers la métropole. J'ai lu son intervention; je tiens tout d'abord à le remercier de nous avoir donné des indications fort intéressantes; toutefois, j'attire son attention sur le fait que, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, de nombreuses difficultés se sont élevées depuis lors.

Je serais reconnaissant à MM. les représentants du Viet-Nam ici présents de transmettre mes remerciements à leur collègue, mais je tiens à dire qu'effectivement, si le Gouvernement vietnamien a eu l'intention de donner satisfaction à nos ressortissants, dans la pratique de grosses difficultés subsistent pour le transfert de ces fonds.

Une fois encore, au nom de nos concitoyens retenus là-bas et qui ont besoin d'envoyer à leurs parents ou à leurs enfants les fonds nécessaires à leur vie matérielle, je demande que l'on veuille bien agir en conséquence. C'est donc un appel à l'aide que je fais en faveur de tous ces Français.

Toutefois, et en terminant, je renouvelle mes remerciements à l'adresse de M. Cao Van Chieu pour les renseignements donnés au cours de la séance du 4 août dernier. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à quinze heures cinquante-cinq.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Errata

au compte rendu in extenso *de la séance du mercredi 5 octobre 1955.*

(*Journal officiel* du 6 octobre 1955.)

Page 932, 2e colonne, 10e ligne en remontant:

Insérer, entre les noms de M. Le Ngoc Chan et de M. Michalet, le nom de M. Léon.

Page 932, 2e colonne:

Supprimer la 8e ligne en remontant.

Page 932, 2e colonne, dernière ligne:

Supprimer, au début de la ligne, le nom de M. Keita.

Ajouter, en fin de ligne, le nom de M. Keita, dit Modibo.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du 11 octobre 1955.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué pour le mardi 11 octobre 1955 MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance publique jeudi 13 octobre 1955, à quinze heures trente.

La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour de cette séance:

a) Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 365, année 1954) sur la proposition de loi de M. Le Cozannet et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux;

b) Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 366, année 1954) sur la proposition de loi de M. Julien Gautier et plusieurs de ses collègues, sénateurs, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux;

c) Discussion de la demande d'avis (n° 30, année 1955) sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à proclamer le Sahara « territoire national »;

d) Discussion de la proposition (n° 134, année 1955) tendant à obtenir du Gouvernement, et spécialement de M. le garde des sceaux, qu'il invite le gouverneur général de l'Algérie à prescrire aux cadis-notaires exerçant actuellement en Kabylie l'usage de la langue française, à l'exclusion de toute autre, pour la rédaction de tous les actes de leur ministère, et envisage le remplacement progressif de ces fonctionnaires par des notaires français;

e) Discussion de la proposition (n° 186, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à encourager les recherches susceptibles de permettre l'utilisation de l'énergie solaire au Sahara et dans les territoires d'outre-mer.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 11 OCTOBRE 1955

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

Nos 242 M. Alfred Bour; 357 Mme Eboué-Tell; 405 M. Hazoumé; 436 M. Alfred Bour; 483 M. le général Sicé; 484 M. le général Sicé; 485 M. le général Sicé.

Affaires étrangères.

Nos 343 M. Alfred Bour; 418 M. Alfred Bour; 438 M. Georges Riond; 453 M. Louis Delmas.

Agriculture.

N° 481 Mme M.-H. Lefaucheux.

Anciens combattants et victimes de la guerre.

Nos 477 Mme Eboué-Tell; 480 M. Dardelle.

Etats associés.

Nos 455 M. Buu Kinh; 456 M. Buu Kinh.

Finances et affaires économiques.

Nos 28 M. Alfred Bour; 457 M. Paul Theetten; 478 M. Paul Theetten.

France d'outre-mer.

Nos 464 M. Louis Delmas; 487 M. Le Brun Kéris.

Intérieur.

Nos 461 M. Pierre Cornet; 462 M. Pierre Cornet; 469 Mme M.-H. Lefaucheux; 475 M. Georges Le Brun Kéris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.